

<http://clg-charles-riviere-olivet.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article272>



Informations rentrée 2023

- Enseignements - Informations générales -



Date de mise en ligne : lundi 21 août 2023

Copyright © Collège Charles Rivière - Tous droits réservés

RENTRÉE 2023 - informations et consignes

1. Horaires de rentrée

La rentrée des élèves aura lieu selon le planning ci-dessous.

Classes	Jour	Début des cours	Déjeuner	Reprise	fin des cours
Sixième/IME	Lundi 4 septembre	9h15	12h20*	14h00	16h30
Cinquième	Mardi 5 septembre	09h25	11h25	selon EDT	15h50
Quatrième	Mardi 5 septembre	09h50	12h00	13h20 ou 13h50	15h50
Troisième	Mardi 5 septembre	10h15	12h30	13h50	15h50

*Les 6e germanistes déjeunent à 12h40. Les externes reprennent les cours à 14h00.

Les élèves d'UPE2A rentrent dans leur classe d'affectation

2. Accueil des élèves

Les élèves de 6e et leurs parents seront accueillis le lundi 4 dans la cour du Collège, où il sera procédé à l'appel des élèves par classe d'affectation. Au cours de cette journée, les élèves de 6ème rencontreront leurs professeurs.

Pour les élèves de 6e les cours reprendront le **mercredi 6 septembre**, conformément à l'emploi du temps.

Les élèves des niveaux 5e, 4e et 3e prendront connaissance de leur classe d'affectation dans le hall du Collège. Les élèves seront accueillis le mardi matin par les professeurs principaux qui leur communiqueront divers documents et informations relatifs au travail et à la vie scolaire.

Pour les élèves de 5e, 4e, 3e, les cours reprendront le **mardi 5 septembre dès 13h15** selon l'emploi du temps de votre enfant. Il devra donc venir avec du matériel scolaire (trousse, feuilles...)

Important : Sauf erreur d'option manifeste, aucun changement de classe n'est possible à la rentrée.

3. Accueil demi-pension

La demi-pension fonctionnera le **lundi 4 septembre** (seulement pour les élèves de 6ème et de l'IME) et le mardi pour les autres niveaux. Un fonctionnement normal pour toutes les classes à partir du **jeudi 7 septembre**.

4. Assurance scolaire

Il vous est vivement conseillé de contracter une assurance scolaire pour votre enfant. Elle le protégera en cas d'accident (notamment pendant le trajet) et elle est obligatoire pour toutes les activités se déroulant à l'extérieur de l'établissement (sortie, voyage). Elle devra être remise au professeur principal de votre enfant le jour de la rentrée.

5. Manuels scolaires

Tous les élèves, de la Sixième à la Troisième, bénéficient d'un prêt gratuit de manuels scolaires, qui seront distribués lors des premiers jours de la rentrée.

6. Permanence administrative

Une permanence administrative sera assurée au Secrétariat du Collège **du 28 août au 1er septembre** : de 09h00 à 12h30

7. A l'attention des parents d'élèves de Sixième

Une réunion d'information des parents des élèves des classes de Sixième est prévue le **Judi 07 septembre 2022 à 18 heures** en salle Samuel Paty

A cette occasion, seront présentés le fonctionnement de l'établissement par la direction et l'organisation de la classe de Sixième par le professeur principal. Nous vous engageons à faire tout votre possible pour y assister.

8. Règlement intérieur

L'inscription d'un élève au Collège Charles Rivière vaut automatiquement adhésion à l'ensemble des clauses du Règlement intérieur. Ce dernier est reprographié dans le carnet de liaison qui sera remis à votre enfant le jour de la rentrée. Vous devrez en prendre connaissance avec votre enfant et d'y apposer vos signatures.

9. Casiers

Les élèves **demi-pensionnaires** pourront disposer d'un casier. Ils devront venir le jour de la rentrée avec un cadenas à clés de préférence. L'attribution du casier sera réalisée en début d'année par la vie scolaire.

Par ailleurs, les élèves externes pourront bénéficier d'un casier en consigne (à la journée) lorsqu'ils déjeunent, exceptionnellement, à la restauration scolaire et selon les casiers disponibles.

10. Associations de Parents d'élèves

Au Collège Charles Rivière, deux associations de parents d'élèves sont présentes.

Voici les coordonnées de leurs responsables de l'année scolaire 2023-2024 :

Associations	Responsables	Coordonnées
FCPE	Mme BOUVET-MASURE	abouvetmeasure.chez.sfr.fr
Liste Libre	Mme THILLOUX	parents.charlesriviere45.chez.gmail.com

11. Aides sociales

Les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter deux dispositifs d'aide :

- a- La bourse de collège
La procédure et les dates vous seront communiquées à la rentrée.
- b- Les fonds sociaux
Les familles peuvent demander la prise en charge partielle (ou, pour certains, totale) des frais occasionnés par la scolarité de leur enfant (frais de demi-pension, fournitures, manuels scolaires non fournis par le Collège). Il leur suffit, pour cela, de remplir un dossier de demande d'aide sociale dans le cadre du Fonds Social Collégien et du Fonds d'aide à la Restauration.

Bonne rentrée à tous !

La Direction